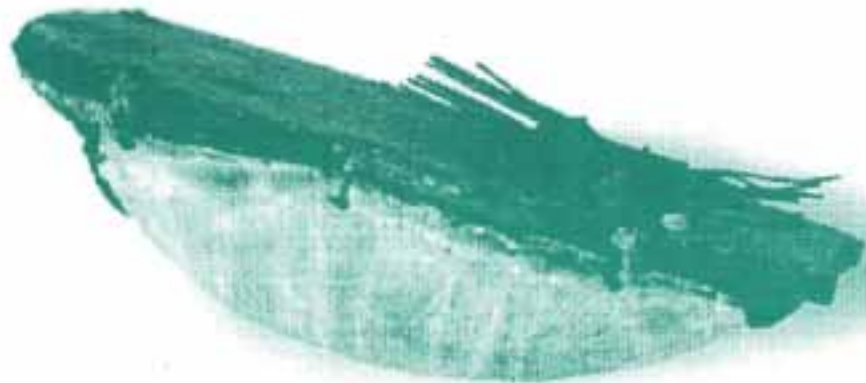
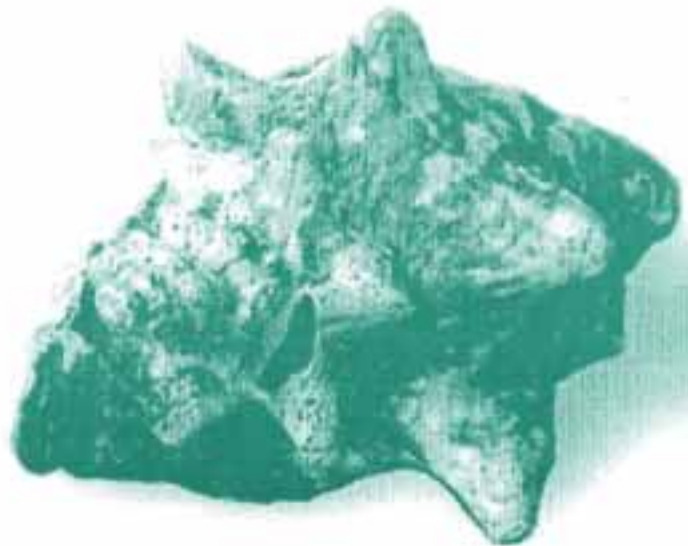




CAHIERS DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE

Vol. 1, n° 3, Janvier 1999-1

L'Université de Montréal à l'ère de l'interculturalisme



Sommaire

Éditorial	2
Le mot du recteur	3
Les messages	5
Le programme de certificat d'intervention en milieu	12
Les droits de l'homme à l'aube du III ^{ème} millénaire	13
Et si la discrimination n'existait pas ?	15
Vers une plus grande ouverture	17
Dates à retenir	23

Éditorial

Nous nous trouvons à mi-chemin d'un parcours relativement bref et encore émaillé de restrictions et de lacunes non négligeables, mais qui nous fournit plus d'une occasion de réjouissance. Parmi les échantillons qui se prêtent à célébration en ce début d'année, il y a d'abord l'entrée en fonction à l'UdeM, depuis juin 1998, d'une équipe de direction ouverte, tant sur le plan de la mission de formation et d'enseignement qu'au niveau de la fonction d'ouverture et d'adaptation de l'Université de Montréal au monde contemporain.

La seconde occasion qui nous donne le prétexte de déboucher un vin d'honneur est la mise sur pied en octo-

bre 1998, du *Comité ad hoc* ayant reçu le mandat de présenter à l'Assemblée Universitaire le projet de politique institutionnelle sur l'interculturalisme. Cette avancée considérable mérite d'autant plus d'être soulignée qu'elle aura coïncidé avec d'autres événements non moins significatifs pour nous, tels que le cent cinquantième anniversaire de l'abolition de l'esclavage et le cinquantième anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Enfin, une fois n'étant pas coutume, l'Assemblée Générale des Nations Unies a déclaré 1999 comme l'Année Internationale des personnes âgées, démontrant par là son souci habituel d'un monde qui n'exclut aucun de ses membres. Si l'avenir permet donc d'espérer que les objectifs visés, dans un sens comme dans l'autre, pourront un jour être atteints, plus que jamais, les questions liées à la promotion et à la protection des droits civils, politiques, économiques et culturels des individus - de tous les individus - demeure d'importance capitale pour l'ensemble de la communauté internationale. Il est donc de



notre devoir de demeurer vigilants, de poursuivre nos efforts de sensibilisation et d'éducation, pour que les convictions et les engagements contenus dans les principes généraux et les déclarations des politiques inspirent effectivement les attitudes et les comportements. À cet égard, le groupe *Vivre Ensemble* entend souligner l'importance qu'il attache aux idéaux de paix et de justice et réitère son engagement à oeuvrer à l'édification de milieux de vie sereins. Que l'année 1999 vous apporte SANTÉ, PAIX ET BONHEUR.

La Rédaction

LE DOSSIER : Page

L'Université de Montréal à l'ère de l'interculturalisme

- | | |
|---|----|
| 1) Il n'est jamais trop tard pour...adopter une politique institutionnelle. | 7 |
| 1) Le point sur le Comité ad hoc sur l'interculturalisme | 8 |
| 1) Recommandations du Groupe <i>Vivre Ensemble</i> au Comité Ah hoc sur l'interculturalisme | 9 |
| 1) La discrimination positive...Non ! | 11 |

*La Brunante, le café-bar par excellence
pour la communauté universitaire*

La Brunante vous accueille :

La semaine, dès 10h

les fins de semaine de cours, dès 8h30



Venez vous faire plaisir et
offrez-vous un succulent gueuleton!



Choix de **salades** ⇒ de 3,50 à 5,50 \$
Pizzas-maison ⇒ seulement 5,50 \$
Sandwichs ⇒ de 1,30 \$ à 3,50 \$
Sandwichs-repas ⇒ de 2,75 \$ à 5,50 \$
Mets mexicains ⇒ de 3,50 \$ à 5,00 \$
Repas complets ⇒ de 4,50 \$ à 5,50 \$

Pour se la couler douce!

Bière bouteille Labatt.....2,50 \$
Verre pression Labatt2,25 \$
Shooter.....2,00 \$
Spiritueux au choix3,00 \$
Chaudière Labatt (6 bouteilles)... 12,00 \$
Café 10 oz seulement 0,75 \$



... et beaucoup plus encore ...

Spéciaux tous les soirs à compter de 21h

CAFE - BAR
La Brunante

Pavillon 3200 Jean-Brillant
local 2326

Le mot du Recteur



Robert Lacroix
Recteur de l'Université
de Montréal

Il est de première importance que l'Université de Montréal devienne un vivant reflet de la réalité culturelle de notre société. Chaque année, elle accueille quelques 2000 étudiants étrangers, plus de 2000 étudiants résidents permanents et de nombreux étudiants immigrants d'origines culturelles très diversifiées. C'est pourquoi nous nous devons d'offrir des services adaptés aux besoins particuliers de cette importante clientèle.

Dans cette perspective, l'Université de Montréal compte, au cours des années qui viennent, tout mettre en œuvre pour que les programmes qu'elle offre et les pratiques qu'elle adopte soient conformes à la réalité multiculturelle québécoise. Le Comité ad hoc sur l'interculturalisme, mis sur pied l'automne dernier, sera à cet égard d'une aide précieuse : il permettra aux intervenants universitaires d'orienter leurs actions et de se familiariser avec certains aspects des relations

interculturelles. L'Université de Montréal devra par ailleurs se pencher sur la question du recrutement des étudiants d'origine étrangère au sein des différents programmes. Elle devra également s'assurer que ces étudiants reçoivent un accueil favorisant leur pleine intégration à la vie universitaire et qu'ils bénéficient de l'encadrement dont ils ont besoin pour réussir leurs études.





La Page Couverture est inspirée de l'affiche publicitaire réalisée par le Centre d'exposition de l'UdeM sur le thème : les instruments de musique, un monde détourné.

Dépôt légal dans les bibliothèques du Québec et du Canada

Publiés dans le cadre de la semaine interculturelle de l'université de Montréal et des École HEC et Polytechnique et publiés par le Groupe *Vivre Ensemble*, les Cahiers de la Diversité Culturelle examinent et rendent compte de la réalité pluriethnique au sein du Campus de l'UdeM et ailleurs, dans la perspective d'une plus grande participation égalitaire. Les articles publiés dans cette revue n'engagent que leur-s auteur-e-s. Ils peuvent être reproduits à condition que mention soit faite de la source.

Équipe de production :
Martine OTOU
ONANA
Présidente du Groupe
VIVRE ENSEMBLE
et Rédactrice en chef

Denis Sylvain
Vice-Président du
Groupe VIVRE ENSEMBLE, Chargé de la Coordination et de la Promotion

Secrétariat:
Louise Daigneault

Comptabilité:
Johanne Dupuis
Monique Dupuis

Responsable des communications:
Marc Roger Onana

Collaboration:
Sylvie Brisson
Béatrice Berland
Nicole Cardinal

Chantal Gamache
Isabelle Dalceggio
Lise Duffy
Robert Lacroix
Robert Leroux
Robert Martin
Mireille Mfoula
Gisèle Picard
Gislaine Brunnelle
Infographie:
NOUMECOM Solutions Informatiques

Impression:
Services de Polycopie de l'UdeM.

Notre adresse :
Vivre Ensemble
Université de Montréal
Pavillon Mont-Royal
265 avenue du Mont-Royal Ouest
Montréal Qc.
H2V 2S3
Tél. (514) 842-3678
Télé. (514) 842-5896

Remerciements

Le Groupe *Vivre Ensemble* tient particulièrement à remercier les Organismes suivants dont l'appui financier a rendu possibles la publication du 3^{ème} numéro paru en janvier 1998:

Le Rectorat de l'UdeM, la Faculté de l'Éducation Permanente, la Faculté des Études Supérieures, la Facul-

té de Médecine Dentaire, La Faculté des Sciences de l'Éducation, la Direction des Services aux Étudiants, l'AGEEFEP, la FAECUM, le SGPUM, le SCCUM, le SEUM, L'École des HEC, Le Ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration, Labatt, la Brunante.

Nos remerciements vont également aux Organismes ci-

dessous désignés pour leur soutien moral:

Le Comité Permanent pour le Statut de la Femme, le Bureau d'intervention en matière de Harcèlement sexuel, le Programme d'accès à l'égalité, le Comité d'organisation de la Semaine Interculturelle, Immigration et Métropoles, le Journal FORUM.

Messages

La Faculté de l'Éducation permanente dit merci à tous ceux et celles qui sont au cœur de *Vivre Ensemble*. Éditeur, rédacteurs et collaborateurs, votre énergie et votre engagement constituent un pas de plus vers une société tolérante, ouverte et curieuse de toutes les cultures.

Vous contribuez à l'émergence d'un monde meilleur. Nous saluons votre engagement et votre détermination.

Le Doyen
Robert Leroux



La semaine interculturelle sous le signe de l'art

Quelle ligne de force peut traverser la diversité et unir des étudiants apparemment dissemblables mieux que ne le font les arts et la vie culturelle?

Produits spécifiques de l'être humain,

ils se nourrissent de nos passés respectifs et deviennent cette matière vivante, riche, qui fertilise notre intelligence collective par la réflexion et les échanges qu'elle suscite. Sous cette thématique, la semaine interculturelle nous

conduit à bâtir une société plus ouverte, plus libre et plus juste.

Lise Duffy
Directrice Générale
Services aux étudiants



L'AGEEFEP

L'AGEEFEP a été un acteur très actif dans l'adoption, à l'Université, d'une politique de l'interculturalisme. Une politique, c'est bien, mais elle ne prend tout son sens que lorsqu'elle s'accompagne de di-

verses initiatives de la communauté. VIVRE ENSEMBLE est certainement l'une de ces initiatives exemplaires. Nous nous en réjouissons.

Le Président,
Robert Martin



Dans le cadre de la Semaine Interculturelle, nous sommes, heureux de souligner l'importance d'une revue comme VIVRE ENSEMBLE pour notre communauté universitaire et nous l'encourageons fortement à continuer son bon travail.

Michel Ducharme
Président Syndicat des
Employés de l'Université
de Montréal

Dans nos nouvelles sociétés multiculturelles, la survie de chacun, quel qu'il soit, d'où qu'il soit, dépend de sa capacité de « Vivre Ensemble ». Le SCCUM, qui a réclamé pour ses membres l'intégration à la vie universitaire, ne peut se dissocier de votre démarche. Nous croyons, tout comme vous, en cette « utopie » d'un « meilleur » vivre ensemble.

**Syndicats des chargés
et chargées de cours de
l'université de Montréal**



Un milieu ouvert sur le monde
Un lieu de rencontre des grands
courants de pensées en gestion

L'école des Hautes Études
Commerciales de Montréal



Service de polycopie
Pour répondre
à vos besoins

Pavillon principal
Bureau N-315
Téléphone : 343-6410
Télécopieur : 343-2132

www.polycop.umontreal.ca

Université
de Montréal

- Huit (8) succursales sur le campus.
- De nouveaux prix compétitifs.
- Un service rapide.

Succursales
André-Aisenstadt, bur. 4309
Pavillon 3200, bur. B-2375
Marie-Victorin, bur. C-259
Marguerite-d'Youville, bur. 1091
Maximilien-Caron, bur. 4426
Médecine vétérinaire, bur. 2122
Samuel-Brontman, bur. 5074

Services offerts :
Reprographie
Photocopie couleur
Impression offset
Assemblage et reliure
Imprimante laser

DOSSIER :
l'Université de
Montréal à l'ère de
l'interculturalisme

Il n'est jamais trop tard... pour adopter une politique institutionnelle

Martine Otou Onana

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, le débat sur la question de la mise sur pied d'une politique institutionnelle sur l'interculturalisme à l'UdeM ne date pas d'aujourd'hui. C'est plutôt les efforts concrets allant dans ce sens qui sont restés pendant longtemps à l'état embryonnaire. Il convient tout d'abord de rappeler que de nombreux volets et structures destinés à servir les besoins d'une collectivité changeante ont été développés depuis longtemps, notamment avec la création en 1991, du CEETUM, dont l'un des mandats visait la participation aux efforts de développement et de mise en oeuvre d'une stratégie institutionnelle d'adaptation au pluralisme. On notera aussi au passage que l'UdeM a pris part au Colloque des Recteurs et Présidents d'universités sur les stratégies des institutions universitaires face aux relations raciales ainsi qu'au groupe de travail dont le rapport a été présenté au sous-comité des relations internationales du

CREPUQ en février 1993.

Mais c'est surtout le forum organisé conjointement par le rectorat et le CEETUM le 31 mars 1993 qui aura définitivement dégagé un consensus sur l'urgence et la nécessité d'une stratégie d'ensemble en matière d'adaptation à la réalité pluriethnique à l'UdeM. Mentionnons parmi les pionniers de la première génération qui ont pris part à cette rencontre historique : l'actuel Recteur Robert Lacroix, alors Doyen de la Faculté des Arts et des Sciences, l'ancien Recteur Gilles Cloutier, Danielle Juteau, Nicole Cardinal, Gisèle Picard, et Caroline Reid.

Quel est le sort qui a été réservé aux Actes de ce Forum entre 1993 et 1997 ? On ne le saura sans doute jamais. Encore que la réponse à cette question n'est pas d'une grande utilité, sauf pour déplorer une « mise aux oubliettes » qui aura passablement retardé le processus d'ouverture et empêché l'UdeM de prendre le premier train de la

modernité. Toujours est-il qu'il faut souligner les actions positives et remarquables entreprises depuis ce forum par la Faculté des Sciences de l'Éducation, laquelle a adopté en 1994 une politique sur l'adaptation à la diversité ethnique, l'éducation interculturelle et la lutte contre le racisme. Dans le même ordre d'idées, le CEETUM, la Chaire en relations ethniques Immigration et Métropoles, le GREAPE, le GRES, le programme de recherche sur le racisme et la discrimination, et le programme d'accès à l'égalité ont poursuivi, dans leurs domaines respectifs, des efforts de sensibilisation et d'échanges.

Mais il aura fallu le courage de personnes d'action pour poursuivre le travail amorcé par les pionniers. Nous nous devons à cette étape de saluer l'action déterminante de l'équipe de l'AGEEFEP et de son Président Robert Martin. Nous nous réjouissons également des contributions efficaces des membres du





Comité Organisateur de la Semaine Interculturelle, du Comité Permanent pour le Statut de la Femme et du groupe *Vivre Ensemble*.

Qu'il nous soit enfin permis de saluer la clairvoyance des membres de l'Assemblée Universitaire réunie le 02 février 1998, qui ont adopté à l'unanimité la proposition présentée par Ange Langlois et Denis Sylvain de l'AGEEFEP.

Comme quoi, il n'est jamais trop tard... pour adopter une politique institutionnelle, même sur l'interculturalisme.

Le point sur le Comité ad hoc sur l'interculturalisme

Entrevue avec Nicole Cardinal

Le principe a donc été retenu soit ! Encore faut-il que le projet soit mené jusqu'à terme et que la montagne n'accouche pas d'une souris. Nous avons voulu savoir ou en était le Comité ad hoc sur l'interculturalisme qui a reçu le mandat de proposer à l'Assemblée Universitaire un projet de politique interculturelle.

Nicole Cardinal, responsable du Certificat d'intervention en milieu multi-ethnique à la Faculté de l'Éducation Permanente et Présidente dudit Comité, a bien voulu répondre à nos questions.

Q: Quel est le mandat précis qu'a reçu le Comité ad hoc que vous présidez?

R: Le Comité ad hoc sur l'interculturalisme a reçu un mandat large qui s'articule autour de trois points essentiels :

- a) examiner tous les aspects des relations interculturelles à l'UdeM ;
- b) proposer un projet de politique institutionnelle sur l'interculturalisme incluant une prévision des ressources requises;
- c) faire rapport à l'Assemblée universitaire.

Q: Quel est le plan d'action de votre Comité, en regard des délais qui lui ont été imposés?

R: Il est certain que nous ne pourrons pas déposer notre rapport dans les délais souhaités par l'Assemblée Universitaire. Nous sommes cependant conscients de l'urgence du dossier et travaillons avec beaucoup d'ardeur et d'enthousiasme. Nous nous félicitons également du fait qu'il existe déjà de nombreux acquis. C'est notamment le cas de la politique de la Faculté des Sciences de l'Éducation sur l'adaptation à la diversité ethnique, l'éducation interculturelle et la lutte contre le racisme. De nombreux autres aspects ont par ailleurs été développés au niveau du programme d'accès à l'égalité, du CEETUM et des groupes de recherche sur l'ethnicité. Il n'est donc pas question pour nous de réinventer la roue. Il faudrait surtout fortifier les nombreuses actions déjà entreprises et apporter un soutien additionnel aux structures existantes. Il est souhaitable aussi de rassembler les informations éparses et de les

diffuser.

Q: Le Comité ad hoc a-t-il déjà envisagé les mécanismes de recours ?

R : Nous n'en sommes pas encore là. Mais il convient de préciser qu'il existe déjà à l'UdeM un Ombudsman dont la fonction consiste à recevoir des plaintes, à en analyser le bien-fondé, et à faire des recommandations aux autorités compétentes. Mais rien ne nous empêche de compléter les voies des recours en nous inspirant de ce qui se fait ailleurs et des avis de personnes compétentes. Il faut dire aussi qu'avec le débat actuel sur la citoyenneté, nous nous devons d'explorer toutes les facettes développées sur la question, de manière à concilier, autant que faire se peut, les exigences de la vie sociale et les spécificités culturelles de chaque individu.

**Propos recueillis par :
Martine Otou Onana**



Recommandations du groupe *Vivre Ensemble* au Comité ad hoc sur l'interculturalisme



Le bien-fondé d'une politique Institutionnelle sur l'interculturalisme n'est plus à démontrer. Diverses facettes liées à cette problématique ont longuement été examinées par des spécialistes, des consultants et des décideurs, (Colloque CEETUM, mars 1993 ; Rapport GREPI 1997). Par ailleurs, bon nombre d'analyses et d'énoncés de stratégies ont été produits sur lesquels nous sommes simplement appuyés pour réclamer le passage du discours officiel aux actes concrets (Vivre Ensemble Vol. 1 Nos 1, 2 et 3). Nous nous réjouissons par conséquent du mandat ouvert et global confié au Comité ad hoc sur l'interculturalisme quant à la nécessité, pour notre Institution, de projeter une image conforme à sa vision et d'assurer son option d'internationalisation.

Sans nullement vouloir remuer les cendres et dresser à nouveau un tableau exhaustif des préoccupations qui nous habitent, relative-

ment à l'avenir, il nous apparaît important, au risque de nous répéter, d'émettre à nouveau un son de cloche déjà entendu. L'UdeM reçoit chaque année un nombre considérable d'étudiants étrangers et les mouvements internationaux d'étudiants sont appelés à se développer avec le phénomène de la mondialisation. Les raisons pour lesquelles les étudiants en provenance d'autres pays choisissent de venir poursuivre leurs études au Québec et au Canada sont multiples et vont des intérêts théoriques et académiques aux facilités offertes. Ces étudiants ne forment pas seulement un noyau isolé, ils arrivent de tous les coins du monde, y compris du Tiers-monde, même si la tendance est surtout d'encourager la mobilité dans le cadre européen. Autrefois déterminée à l'avance, la durée de leur séjour est de plus en plus variable et se solde, dans de nombreux cas, par des admissions au statut de résidents permanents.

Malheureusement, force est de constater que les problèmes auxquels sont confrontés ces étudiants sont nombreux et ne relèvent pas nécessairement des autorités universitaires. Si les questions matérielles ne sont pas négligeables, on croit savoir que les plus difficiles sont liées à l'environnement psychologique. Il serait donc souhaitable qu'on accorde à cette catégorie d'étudiants toute l'attention que mérite leur situation, aussi bien au niveau de l'information, de l'accueil et de l'installation, qu'en ce qui concerne leurs conditions de vie et d'études. Si l'UdeM fabrique en série des étudiants qui décrochent ou qui repartent déçus après leur formation, elle en recevra de moins en moins. Par contre, si elle réussit à attirer et à conserver des étudiants de qualité, avec des programmes spécifiques et adaptés, elle conservera, avec l'énorme potentiel de ressources qu'elle détient, sa place dans le concert des meilleures



universités Francophones d'Amérique du Nord. Il s'agit là d'un enjeu fondamental que de nombreux observateurs, même parmi les plus avisés, n'ont pas encore saisi. Il y a certes à ce niveau un problème de moyens financiers, mais il y a surtout une question de prise de conscience.

On ne pourrait donc en matière de recommandations faire preuve de trop de prudence, tant il est vrai - et nous en sommes des témoins privilégiés - que les autorités administratives et universitaires se dévouait, parfois au-delà des moyens mis à leur disposition, pour venir en aide aux étudiants non nationaux. Reste qu'il faudrait se départir de l'attitude qui consiste à croire que tout baigne dans l'huile.

Nous nous bornerons pour notre part, à présenter certaines recommandations et suggestions au Comité

ad hoc qui a déjà eu à entendre Janine Hohl du Centre d'études ethniques, venue présenter la politique de la Faculté des Sciences de l'Éducation en matière interculturelle et Gisèle Picard, Responsable des programmes d'accès à l'égalité

1) Sur les principes fondateurs et les objectifs généraux de la politique.

Nous partageons les allégations et les conclusions selon lesquelles l'UdeM, dans le cadre de sa mission fondamentale d'enseignement et de recherche, se doit avant tout d'offrir à ses étudiants des cours, des programmes et des activités haut de gamme. Mais nous pensons aussi que tout en maintenant le cap sur les priorités académiques, l'UdeM se doit d'être un lieu d'apprentissage à la vie sociale, de développer de nouvelles normes d'ouverture et de rendre l'ensemble des composantes de la communauté universitaire apte à participer à une société pluraliste.

L'option d'internationalisation du Campus, tout comme l'attraction des

clientèles étudiantes hors Québec et à l'étranger ne sont pas seulement des outils de financement de l'université dans un contexte budgétaire difficile. Il s'agit là, à notre avis, de choix stratégiques qui sont autant d'investissements incontournables à l'aube du troisième millénaire.

À la lumière de ce qui précède, nous souhaitons qu'une attention soutenue soit portée, non seulement à la question de l'attraction des meilleurs étudiants, mais aussi à leur persévérance aux études et à leur intégration dans la vie sociale et professionnelle. Cela suppose que soient reconsidérés certains aspects, tels que le financement de leurs études, un encadrement adapté à leurs besoins ou une aide au placement des diplômés.

Par ailleurs, sans récuser la pertinence de l'argumentation développée autour d'une éducation à la citoyenneté, il nous paraît important que l'accent soit mis sur une éducation interculturelle à responsabilité partagée, qui inclurait des actions d'éducation, de formation et de sensibilisation.

Une stratégie institutionnelle sur l'interculturalisme devrait aussi permettre à l'université de Montréal de réprover et de combattre, dans un discours ferme et cohérent les actes discriminatoires et les attitudes de racisme et de harcèlement, fondés sur la couleur de la peau, les origines, la culture, la religion ou l'appartenance ethnique.

2) Sur les moyens d'évaluation et les voies de recours.

Il apparaît utile que le plan d'action que proposera le Comité soit assorti de moyens d'évaluation qui permettraient de mesurer, à long terme, l'impact réel de la politique et d'en assurer le suivi. Dans le même ordre d'idées, une politique efficace devrait nécessairement, selon nous, prévoir des mécanismes de résolution des conflits et des voies de recours. À l'état actuel du dossier, nous nous contenterons de relever que la seule fonction existante d'Ombudsman nous semble insuffisante. Une autre instance pourrait être créée qui aurait, pour attributions, entre autres, d'examiner les plaintes portant sur les viola-

La Discrimination positive...NON ! L'accès à l'égalité...OUI !

Gisèle Picard, Coordonnatrice,
Programmes d'accès à l'égalité,
Université de Montréal



tions flagrantes et de proposer aux autorités compétentes les mesures appropriées. Cette tâche pourrait également revenir à une instance déjà existante, aux attributions élargies.

L'expression « discrimination positive » qui est souvent utilisée pour parler des mécanismes de recrutement, est une traduction pour le moins insidieuse des programmes américains connus sous l'expression *affirmative action*. Au Québec, nous les appelons programmes d'accès à l'égalité et dans certains milieux on utilise une traduction plus littérale, soit programmes d'action positive. Les personnes qui s'opposent à ces programmes les appellent à tort « discrimination positive ». Leur opposition repose d'ailleurs sur des fausses prémisses : la compétence et le mérite sont mis au rancart pour atteindre des quotas coûte que coûte !

La réalité est tout autre. Les programmes d'accès à l'égalité existent pour mettre fin à la discrimination systémique et non pour lui superposer une autre discrimination...

Ces programmes sont des outils qui permettent aux employeurs de recruter et de maintenir en emploi des personnes qualifiées et expérimentées tout en

se préoccupant d'atteindre à la fois, l'égalité entre les sexes et une représentation proportionnelle des minorités qui forment la société d'aujourd'hui.

Il est faux de croire que le temps, la nature, ou que sais-je, viendront à bout des situations inéquitables, injustes ou insatisfaisantes. Quand une entreprise veut changer son orientation (composition de la main-d'oeuvre, ventes, profits, mission, etc.) seules les approches interventionnistes peuvent donner des résultats.

Dans le domaine de la main d'oeuvre, il n'y a pas que le mérite qui intervient dans la sélection d'une candidature ; il y a certes le mérite, mais quand à la fin du processus de sélection, un comité se retrouve devant 2 ou 3 candidats compétents, d'autres considérations sont prises en compte pour faire un choix définitif : ancienneté, sexe, race, langue, affinité, personnalité et puis le « pif » ou l'intuition.

Quel est l'employeur, qui délibérément, engagerait quelqu'un

d'incompétent ? Ce n'est pas parce qu'on se préoccupe d'égalité qu'on cesse de se préoccuper d'efficacité, de rendement et d'excellence.

En fait, je crois que les employeurs engagent moins de personnes non qualifiées, pour un poste donné, depuis l'introduction des programmes d'accès à l'égalité. Pourquoi ? Parce que ces outils de planification des ressources humaines ont permis de raffiner les méthodes de sélection, d'éliminer beaucoup de biais et de prendre conscience des nombreux éléments qui interviennent lors d'une prise de décision à caractère humain.

Je ne suis pas en train de dire que la situation est parfaite et qu'il n'y a pas encore, parfois, erreur sur la personne...mais ce n'est surtout pas à cause des programmes d'accès à l'égalité !



La Faculté de l'Éducation Permanente, de par la diversité de sa clientèle, la richesse de ses compétences et la gamme variée de services aux étudiants, est l'une de celles qui contribuent le plus au rayonnement hors-campus de l'UdeM. Parmi les 30 certificats et les 20 modules de formation offerts cette année, le Certificat d'intervention en milieu multiethnique semble particulièrement adapté aux besoins d'une société pluraliste.

Le Certificat d'intervention en milieu multiethnique offre une formation multidisciplinaire d'études théoriques et pratiques en intervention interculturelle. Ses objectifs généraux ont été définis ainsi : permettre une meilleure compréhension des problématiques inhérentes à une société multiethnique ; transmettre des connaissances de base sur les fondements psychologiques, sociaux et culturels de l'intervention en milieu multiethnique ; développer des attitudes et des aptitudes essentielles à une action et à une intervention effi-

le programme de certificat en milieu multiethnique

cace en milieu multiethnique. Ses objectifs spécifiques sont de transmettre des connaissances factuelles sur la société québécoise multiethnique et sur les rapports sociaux d'une telle société ; de sensibiliser au processus migratoire ; d'identifier et d'intégrer dans la pratique les caractéristiques communes et spécifiques des groupes ethniques ; de réfléchir sur l'identité personnelle et collective de l'intervenant en milieu multiethnique ; de sensibiliser aux modalités de la communication, de la dynamique des attitudes et de leurs expressions ; de développer des aptitudes à la communication verbale et non verbale ; de développer l'habileté ; d'intervenir efficacement auprès de divers groupes ethniques dans un milieu particulier à partir des acquis théoriques et des outils méthodologiques.

Dès lors, le programme du Certificat d'intervention en milieu multiethnique propose de répondre aux besoins actuels des intervenants de différents milieux concernés par la réalité multiethnique québécoise. Il s'adresse à des professionnels de la santé, de l'éducation, des services publics et communautaires, des corps policiers et des affaires. Ce certificat est un complément de

formation et un perfectionnement des habiletés et des connaissances.

Ce programme de formation de la Faculté de l'Éducation permanente fournit un renforcement des connaissances et une réflexion théorique globale orientée vers une intervention interculturelle. Il vise à aider les intervenants à développer une approche multidisciplinaire à partir des perspectives de l'anthropologie, de la psychologie sociale, de la sociologie et de la science politique. Il vise le perfectionnement des pratiques d'intervention interculturelle appropriées aux différentes orientations professionnelles des étudiants. Il doit permettre à ces derniers de faire le point sur leur savoir et leurs habiletés, de redéfinir leurs modalités d'action, de développer de nouvelles approches d'intervention, et il est un lieu de rencontre privilégié dans une perspective multidisciplinaire.

Le Certificat d'intervention en milieu multiethnique repose sur des contenus riches et actualisés, sur un corps professoral compétent, sur des chargés de cours possédant une expérience professionnelle d'intervention en milieu multiethnique, sur un conseil

de programme dont le mandat est d'assurer la qualité de la formation offerte et l'adéquation avec les besoins du milieu. Le certificat repose de plus - et il s'agit là d'un élément fondamental - sur la qualité de ses étudiants, fortement scolarisés, issus de divers milieux d'intervention et représentant divers groupes ethnoculturels. Leur présence assure le dynamisme du programme.

Les étudiants du programme sont très scolarisés. Près de 80 % d'entre eux ont déjà complété 30 crédits universitaires à leur admission, et, dans une proportion moindre, dans le secteur des services, du travail social ou communautaire, de la police et de la gestion. La formation des professionnels est une des stratégies d'adaptation aux défis du pluralisme ethnoculturel. Elle doit se faire en complémentarité avec d'autres interventions, de nature structurelle, celle-ci. L'adaptation institutionnelle en est une : elle doit reposer sur une volonté commune de respect de l'harmonie.



Les droits de l'homme à l'aube du III^{ème} millénaire

Martine Otou Onana

La question des droits de l'homme revêt aujourd'hui, plus que jamais, un aspect d'intérêt fondamental et de tragique actualité. C'est pourquoi il nous a semblé utile, au moment où les lampions s'éteignent sur les cérémonies marquant la célébration du cinquantième anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, de nous interroger sur la réalité de cette Déclaration, à la veille du XXI^e siècle.

La première démarche que requiert notre propos n'est pas tant de situer le fondement de cet instrument juridique que d'en dresser le bilan. Rappelons toutefois que l'émergence du concept de Droits de l'Homme remonte à plusieurs siècles et que son internationalisation est assez récente. L'histoire du droit fourmille en effet de documents de ce genre. On peut citer, parmi les plus célèbres, la Magna Carta en Angleterre (1215), la Déclaration d'Indépendance aux États-Unis (1776) ou la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen en France (1789).

On note aussi que c'est à la suite des horreurs et des exactions ayant marqué les deux premières guerres mondiales que les nations soucieuses de préserver la dimension

universelle des libertés publiques se sont à nouveau préoccupées de cette situation. Une commission dite des Droits de l'Homme s'est réunie pour la première fois, le 27 janvier 1947 dans le cadre des travaux de l'organisation des Nations Unies. Le 10 décembre 1948, l'Assemblée Générale des Nations Unies, réunie au Palais Chaillot à Paris, adopte une Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Pour la première fois, la communauté mondiale manifeste son adhésion à une action universelle des droits de la personne. La Déclaration énonce, au profit de tous les individus, des droits qui leur sont propres et leur confèrent une créance très large à l'égard de la société. Mais de quels droits s'agit-il ? D'abord ceux de la première génération : droits et libertés

civils et politiques, fondés sur l'hypothèse générale et abstraite de la liberté et de l'égalité de tous les êtres humains, indépendamment de la race, de la couleur de la peau, du sexe...ou de toute autre situation. Mais nonobstant le mérite d'avoir ouvert la voie, la Déclaration Universelle a consacré à partir de 1961, à travers des Pactes, des Chartes et des Traités, une deuxième génération de droits : Ce sont les droits économiques, sociaux et culturels.

Ce qui caractérise la Déclaration de 1948, c'est le caractère universel et indivisible des droits qu'elle proclame. S'agissant du contrôle des textes internationaux, il faut dire qu'un Comité de droit veille à ce que les États ayant signé et ratifié le Pacte relatif aux droits veille à ce

que les droits civils et politiques respectent les obligations internationales. Les contrôles du Comité des Droits ne sont pourtant pas assortis de sanctions. Ils revêtent deux formes distinctes :

1) *l'acceptation de l'intervention du Comité pour recevoir les communications provenant d'un État parti et mettant en cause un autre État parti ;*

2) *la signature d'un protocole additionnel distinct habilitant ce Comité à recevoir des communications émanant de la juridiction de l'État mis en cause*

L'effectivité des textes adoptés est cependant limitée dans la mesure où le Comité ne peut intervenir qu'en cas d'accord de l'État concerné. Malgré ces lacunes, le système

international a annoncé là des droits inviolables et inaliénables qui doivent être reconnus, organisés et respectés par tous. La question la plus importante porte à l'heure actuelle sur l'impact réel de cette Déclaration, cinquante ans plus tard. Il est indéniable que des progrès méritoires ont été enregistrés notamment dans les combats menés contre le colonialisme, l'Apartheid, ou la discrimination faite aux femmes.

Dans de nombreux pays africains, de multiples textes apportent des restrictions légales et réglementaires aux droits et libertés prescrits par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. L'organisation judiciaire très souvent ne garantit pas l'exercice des droits individuels et collectifs, encore moins le principe d'égalité entre les hommes et les femmes. La jurisprudence sur laquelle on aurait pu miser brille par ses contradictions, ses tâtonnements et son penchant pour la coutume. La prédominance traditionnelle de l'homme justifie le maintien des épouses, des veuves et des enfants dans une situation d'infériorité et de précarité notamment dans le domaine patrimonial. On avait cru que les femmes, plus instruites et mieux informées feraient de la défense de leurs droits une priorité; elles ont plutôt choisi des combats périphériques, jouant ainsi le jeu des politiciens. Et c'est cette démission, cette absence de souci prioritaire qui encourage les abus des autorités publiques et pérennise

l'arbitraire et l'injustice. Et ce qui est dit pour l'Afrique est facilement transposable en ex-Yougoslavie, en Asie ou en Amérique Latine.

Il n'y a d'ailleurs pas que dans ces coins là que les enfants du Bon Dieu sont opprimés et harcelés quotidiennement. Sous de multiples prétextes d'interprétation, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme est trahie chaque jour, même dans les pays qui se targuent d'être les plus démocratiques.

La crise actuelle des libertés publiques est donc planétaire et revêt de nombreux aspects. Hier c'était l'ombre des atrocités et des horreurs qui planait, aujourd'hui c'est celle des génocides, de l'intolérance, de la manipulation, de la pauvreté, des nouvelles formes d'esclavage et de discrimination. Les droits fondamentaux de l'homme pourraient encore être plus menacés demain par les instincts naturels de domination qu'on croyait abolis et qui refont surface, par le fossé existant entre les pays riches et les pays pauvres, ou encore par la civilisation

de la haute technologie avec ses robots, ses ordinateurs, ses facultés de procréation ou de clonage.

Mais il ne suffit pas de constater la gravité des résistances à l'application de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, tout comme on ne peut confiner la recherche des solutions à une catégorie de sociétés, d'individus ou de groupes. Il nous appartient individuellement et collectivement, d'abord d'avoir une claire conscience de la réalité vécue des droits fondamentaux, ensuite de veiller à ce que soient instaurés, dans toutes les sociétés, de véritables régimes de libertés publiques et de participation égalitaire, tant il est vrai que tous les discours du monde ne servent à rien si les attitudes ne suivent pas.

Et si la discrimination n'existait pas?

Mireille Mfoula

Moi-même je n'ai pas voulu me croire au début. Pensez donc, nier l'évidence de façon aussi éhontée! Têteuse? Non. Et pourtant, s'il y a une chose pour laquelle tout le monde semble d'accord, c'est que le racisme existe vraiment; pas de notre part bien sûr. Une telle chose ne s'avoue pas sur la place publique. De plus, une minorité visible qui nie le racisme est soit inconsciente, soit vendue, à ce qu'il paraît. Tout ça pour vous dire qu'il est aussi dangereux de snober le racisme que de le déclamer. Mais il arrive parfois des événements qui nous obligent à questionner nos propres assises. Lorsque les courants théoriques et des situations réelles nous interpellent, pouvons nous toujours nier les transformations qu'elles provoquent?

Comme tout le monde, j'ai été confrontée au fléau du racisme. Le traitement des médias. Des pleurs, des cris, de la douleur et surtout, beaucoup d'injustice et d'incompréhension. Si j'en ai vécu? Bien sûr. Deux événements me reviennent en mémoire. Il y a une vingtaine d'année,

une gang nous tapait régulièrement mes trois frères et moi. Finalement, tous les quatre nous avons... battu le chef lorsqu'il se trouvait seul. Puis nous l'avons menacé de raconter notre victoire à ses amis s'il ne devenait pas notre protecteur. Chantage ? Oui, mais ça a marché; il est même devenu notre ami par la suite. L'autre événement est le souvenir de mon professeur de sciences physiques qui disait avoir honte qu'une « étrangère soit la première à avoir les bonnes réponses ». Eh bien, rien que pour embêter ce professeur, j'ai augmenté ma moyenne : Je rendais désormais des devoirs où le pauvre n'avait aucune chance de trouver une erreur. Finalement, il a fini par me respecter parce que je maîtrisais sa matière. OK. Ces moyens sont peu orthodoxes mais... J'ai fait ce que j'ai pu avec les moyens que je pensais avoir. Comme vous pouvez le constater, être une étrangère n'a pas toujours été facile.

Depuis ce temps-là, j'ai fait un grand chemin. C'est d'abord grâce à quatre chercheurs.

Cheick Anta Diop, Levis Strauss, Albert Jacquard et Denis Blondin disent qu'il y a une race unique chez les humains; ils ont armé leurs propos à travers la linguistique, la datation des squelettes, la génétique, les études anthropologiques et le processus de construction cognitive du concept de racisme. J'ai hésité avant de les croire. C'est que ce sont aussi des scientifiques qui stratifient les humains depuis des années. Et puis je me suis rappelé que nous venons tous d'Adam et d'Ève; c'est bien ce qui est écrit dans la Bible. Alors le racisme serait une construction humaine dont l'alibi est de... Ai-je besoin de l'expliquer? D'accord, c'est de la théorie! Mais quand même, grâce à ces références, être raciste, rejeter l'autre à cause de sa race devient un non sens. S'il n'y a qu'une race, ce serait comme se mettre devant un miroir et s'insulter soi-même. Pas un comportement très sain, n'est-ce pas ?

Malgré ces informations, je tenais encore à la multitude des races! Voyez-vous, s'il n'y a qu'une seule race, je vais être

obligée d'envisager d'autres raisons aux actes du dit racisme. Inquiétant n'est-ce pas? Et bien, j'ai fini par intégrer cette nouvelle perspective de race unique grâce à l'expérience malheureuse d'une amie québécoise de souche. Elle venait d'avoir un nouvel emploi et elle me décrivait régulièrement son milieu de travail. Mon amie me dit que son patron n'engageait que des femmes monoparentales. Je trouvais son patron bien généreux de donner du travail à des personnes aussi démunies. Plus tard, elle me dit que son patron était raciste. Là, j'éprouvais un peu moins de sympathie pour lui mais, que voulez-vous, personne n'est parfait. Lorsque mon amie me déclara que son patron lui donnait des coups, je fus choquée. Elle se plaignit à moi mais n'intenta aucune action : elle avait trop besoin de cet argent. Horrible, n'est ce pas? Si cet homme m'avait fait ça a moi, d'abord, j'aurais cassé tout ce qui est cassable sur son corps. Ensuite, j'aurais rendu cassable ce qui ne l'est pas. De plus j'aurais appelé SOS racisme. C'est là que le

déclat se fit pour moi. J'aurais appelé SOS racisme. Et pourquoi pas les droits de l'homme? Et pourquoi pas tout organisme régissant les conditions de travail? SOS racisme parce que j'étais couleur ébène. SOS racisme parce que ma couleur passait avant ma condition d'humain, de femme et de travailleur. SOS racisme parce que mon filtre premier de la réalité était la race. C'est alors que je considérai de nouveau la situation vécue par mon amie. En fait, son patron avait un profil d'abuseur. S'il n'engageait que des femmes monoparentales, c'est parce qu'il les savait démunies. Elles avaient des responsabilités importantes et elles n'avaient pas souvent une personne pour prendre leur défense. Cet homme était avide de contrôle; il eut exploité toute situation qui lui conférait un quelconque sentiment de supériorité. Stratifier pour mieux régner. En fait, pour lui, être d'une origine différente, être pauvre, avoir une incapacité physique ou mentale, être petit, être femme, avoir des enfants, toute faiblesse réelle ou construite

constituait une invitation à l'exploitation et au contrôle. À partir de cet instant, je m'imposai la discipline de chercher à toute incidence une cause différente de mon ancien complice, le racisme. Une cause sur laquelle je pourrais intervenir.

Il me sembla qu'auparavant je m'étais enrôlée dans une relation de complémentarité avec ceux que je trouvais racistes. Nous avions un accord tacite. Nous cachions nos insécurités respectives derrière la dualité du racisme. Eux en m'agressant; moi en me constituant victime de leurs actions au nom du même racisme. Se pouvait-il alors que j'aie été un acteur de ma propre condition? Est-ce que j'y contribuais parce que je me pensais d'une autre race? En effet, si le racisme est lié à un caractère biologique, à la race, comment aurais-je pu contrer la nature, la providence ou toute divinité qui a instauré de façon irrévocable ces attributs qui m'incriminaient? Ah, c'est vrai. Il n'y a qu'une seule race; les raisons de ces comportements doivent être autres. Ainsi, en croyant au racisme on

peut-être amené à abdiquer devant des constructions humaines; mais surtout on peut déléguer des pouvoirs dont nous assurons nous-mêmes la légitimité. La réalité d'une race unique signifierait-elle alors la fin des problèmes entre les humains? Je ne le pense pas. Cependant, la fin de cette perspective raciale signifie une victoire face au déterminisme biologique. Alors l'homme n'a plus à se plier devant la Providence. C'est redécouvrir ses propres ancrages, ses propres peurs. Désormais, devant tout incident, l'homme peut transférer les habiletés dont il se sert quotidiennement pour résoudre des problèmes. Il s'agirait alors de concentrer ses efforts sur le comment, les stratégies pour se réaliser, Finie la recherche d'une acceptation raciale qui perpétue le rôle de victimisation! Si le racisme s'inscrit dans un processus de recherche de contrôle sur autrui, se libérer de la perspective raciale, c'est prendre la chance d'améliorer son estime de soi, de reprendre le contrôle sur sa vie. L'opportunité de choisir sa propre destinée.

Vers une plus grande ouverture

Georges BAUM



Comment peut-on être ouvert aux autres et en même temps protéger sa propre identité ? C'est là une question de grande importance dans tous les pays du monde. Il y a des endroits où les groupes et les peuples se créent une identité fermée et figée, et à cause de cela regardent les « autres » comme des gens avec lesquels ils n'ont rien en commun. Une telle définition de sa propre identité conduit inévitablement au conflit, à l'hostilité, et dans bien des cas à la violence. Les chrétiens, fidèles à l'enseignement de Saint-Paul, ne veulent pas définir leur identité d'une façon rigide. Les chrétiens préfèrent une identité ouverte.

Qu'est ce que cela veut dire une identité ouverte ? Je veux en donner trois caractéristiques.

Une identité ouverte est dynamique.

Elle n'est pas une donnée statique, mais elle continue à se construire en répondant à de

nouvelles conditions historiques. Les identités ouvertes évoluent toujours. Pour les Québécois de souche, la Révolution tranquille des années soixante a été un événement important qui a fait évoluer l'identité collective de ce peuple. Une société qui, dans le passé se voulait catholique, a exprimé dans cet événement son choix de se définir comme société séculière. Les catholiques pratiquants sont alors devenus une minorité.

Par la Révolution tranquille les Québécois anglophones ont été, eux aussi, obligés de redéfinir leur identité. Auparavant ils se sentaient comme le groupe le plus influent au Québec, surtout par les moyens financiers de leur élite et leur relation directe à Ottawa. Mais après la Révolution tranquille la communauté anglophone a commencé de se voir comme une minorité qui devait défendre son identité collective.

Pour les communautés culturelles l'arrivée au

Canada et au Québec a constitué un événement qui a fait évoluer leur identité. S'adapter à une nouvelle situation, s'exprimer dans une autre langue, apprendre une autre façon d'organiser sa vie, et en même temps protéger son héritage religieux et culturel, tout cela a profondément modifié l'identité de ces communautés.

Ceux qui refusent une identité dynamique et qui pensent que la fidélité exige que leur identité reste toujours la même, sortent en quelque sorte de l'histoire. Ils risquent fort d'être malheureux et de perdre toute leur créativité.

Une identité ouverte est toujours poreuse.

Elle n'a pas de murs imperméables. Elle laisse entrer les autres, elle les accueille, elle est prête à apprendre quelque chose des autres, et, sans se trahir, elle est capable d'intégrer de nouvelles idées et de nouvelles pratiques. Par cette ouverture, les autres avec qui nous vivons ne

restent pas tout simplement « hors » de nous, mais ils ont aussi une certaine place « dans » notre identité. Un philosophe a bien dit que toutes les cultures sont hybrides. Toute culture est un mélange. Les canadiens-français ont adopté de la pratique britannique leur déjeuner (bacon and eggs) et, ce qui est plus important, leur style de démocratie. Ils ont fait cela tout en gardant leur identité propre. Parce que les autres existent en quelque sorte en nous, nous avons une certaine affinité avec eux. Ils ne restent pas des étrangers.

Une identité ouverte est sensible au côté sombre de sa propre tradition.

Dans notre monde pécheur, il n'y a pas de culture pure et sainte : dans toutes les traditions, il y a des éléments d'injustice et de préjugé. Nous sommes tentés dans la défense de notre propre identité de refuser d'avouer les aspects sombres de nous-mêmes. Une identité fermée préfère rester aveugle en face des éléments de péché de son propre héritage. Mais une identité ouverte est sensible à cet aspect et espère être

libérée de ces éléments destructeurs. Toutes les cultures du monde ont hérité un mépris pour certains groupes, des structures d'inégalité, et des manifestations d'égoïsme collectif. Nous, les chrétiens, Sommes très sensibles à cela. Nous croyons que toute culture a besoin d'être sauvée de ces tâches. Nous espérons que l'Esprit du Christ agisse en nous pour que nous puissions libérer nos traditions de ces éléments de péché. La réconciliation des peuples et des cultures dans l'Église chrétienne exige toujours une certaine conversion, une ouverture au changement, et le désir d'un renouvellement de notre identité personnelle et collective.

C'est cela une identité ouverte, elle est dynamique, poreuse et consciente d'avoir besoin d'une certaine conversion à Jésus-Christ.

L'ouverture d'esprit partagée par tous les groupes ne peut pas enlever tous les problèmes d'une grande communauté pluraliste. Il ne faut pas dissimuler les différences réelles qui existent parmi nous. Mais notre ouverture

d'esprit nous aidera à nous comprendre les uns les autres, à respecter les différences, et à trouver dans les situations concrètes des compromis ou des accommodements qui exigeront un certain sacrifice de chaque groupe, mais qui protégera la dignité de tous.

*Extrait d'un discours
Prononcé l'hiver dernier
dans le cadre du colloque sur une Église plurielle.*



Le troisième âge l'honneur : 1999, Année internationale des personnes âgées

En déclarant 1999 comme Année internationale des personnes âgées avec pour thème « vers une Société pour tous les âge », l'Assemblée Générale des Nations Unies est demeurée fidèle à sa logique, celle qui prend en considération chaque composante de la communauté universelle et se base sur le respect des droits et responsabilités de chacun pour établir un pont entre les générations. L'amélioration de la santé et du bien-être des personnes âgées est reconnue à la fois comme un accomplissement important et comme un défi pour le prochain millénaire. Dans le monde entier, l'année sera marquée par la célébration d'événements à caractère politique, scientifique et culturel.

En octobre dernier, le Bureau québécois de l'Année internationale des personnes âgées, créé le 04 mai 1988, a procédé au lancement officiel en présence du Ministre des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration. Organisme à but non lucratif, le Bureau québécois a pour mandat de promouvoir et de coordonner l'ensemble des activités, d'organiser des événements d'envergure nationale et d'administrer un pro-

gramme d'aide visant à soutenir les projets proposés. Les 1^{er} et 2 octobre 1999, l'année internationale des personnes âgées sera clôturée par une marche mondiale organisée à l'initiative de l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.). Pour plus de renseignements sur l'Année internationale des personnes âgées, contactez la présidente du Bureau québécois, Madame Monique VÉZINA au 1-877-469-1999.

Quelques Conseils et Informations

Le mandat en cas d'inaptitude

Les personnes âgées peuvent, en cas d'inaptitude physique ou mentale, nommer une personne majeure qui agira en leur nom et de leur vivant.

Le bien-être des gens âgés

Les études en psychogérontologie montrent que le bien-être des personnes âgées est relié à quatre facteurs principaux : la satisfaction de vivre (par exemple de bonnes conditions de vie) l'estime de soi, l'absence de dépression et l'autonomie psychologique. Cette dernière se définit par la

volonté d'exercer son pouvoir de décider et son pouvoir d'agir.

Les buts à atteindre

Les recherches montrent également que les personnes âgées sans but futur ont un bien-être psychologique plus vulnérable ou plus faible que celles qui ont des buts à atteindre. À cet effet, les recherches du D^r Liber, gérontologue, indiquent que l'individu peut entretenir ou relever le sentiment de sa valeur personnelle non seulement à partir de ce qu'il est, mais aussi de ce qu'il deviendra. Les recherches montrent aussi une relation entre l'estime de soi et la présence des buts personnels. De plus, selon le D^r, Léandre Bouffard et ses collaborateurs, la réalisation des buts personnels est garante d'une bonne santé psychologique.



Vivre dans le passé

Selon les chercheuses Françoise Lavallée et Marie-Claude Denis de l'UQTR, les personnes âgées les plus heureuses sont celles qui ont su s'adapter aux difficultés rencontrées et ainsi apprendre à vivre avec leur nouvelle réalité. « Ces personnes, loin de vivre dans le passé, vivent d'abord dans le présent, tout en sachant regarder vers l'avenir de façon réaliste », expliquent-elles.

Le deuil de la santé parfaite

Ces mêmes chercheuses disent que chez les personnes incapables de faire le deuil de leur état de santé parfait deviennent des consommateurs excessifs de consultations médicales et de médicaments. Selon le Dr Pollock, un des premiers auteurs à étudier le processus de deuil associé au vieillissement, « la personne âgée doit faire le deuil de ce qu'elle a été plus tôt dans la vie et qu'elle n'est plus au moment de sa vieillesse ». Il poursuit en disant que le travail de deuil effectué en fonction de soi, de la perte d'un être cher, de désirs ou d'aspirations inassouvis ou de tout autre sentiment relié aux pertes et changements réels, augmente les capacités de l'individu à faire face à la réalité

telle qu'elle est et telle qu'elle peut être.

La santé mentale

Selon Suzanne Daigle, infirmière en psychogériatrie au CHUL, certaines personnes âgées sont diagnostiquées comme ayant une démence, alors qu'en fait, la personne est aux prises avec une dépression sévère. Il faut dire que les premiers stades de démence se traduisent souvent par des symptômes de dépression. Elle poursuit en disant qu'il est important de prendre le temps qu'il faut pour bien évaluer le problème afin de proposer un protocole de traitement adéquat. Par ailleurs, il faut savoir que pour certains troubles, comme l'alcoolisme, la toxicomanie et la schizophrénie, l'incidence est moins élevée chez les personnes âgées que chez les plus jeunes.

Le Centre des Aînés Côte-de-Neiges

Vous avez 50 ans et plus, vous désirez apprendre d'autres langues, vous maintenir en bonne forme physique ou encore faire des rencontres et des sorties intéressantes ? Le Centre des Aînés Côte-de-Neiges est l'endroit que vous recherchez.

Informations :
(514) 344-1210

Planification de votre retraite

Vous avez investi 30 ans de votre vie dans une carrière et votre retraite vous tiens à cœur. Vous désirez notamment comment combattre les ravages de l'inflation, comment établir un juste équilibre judicieux dans vos projets. Participez aux rencontres organisées les vendredis 9, 16, et 23 avril 1999 au Pavillon 3200 Jean-Brillant.

Invité : Jacques Brouillard, B.adm, M. Sc. Finances (HEC, Montréal), Administrateur agréé, Planificateur financier.
Frais : 55 \$; 3e âge et étudiants : 40 \$

Sources :

- Le Journal de Montréal édition du 7/01/1999/01/26
- Le Journal de Montréal édition du 18/12/1998
- Les belles soirées Hiver-Printemps 1999



Quelques points de repères

LES SERVICES SPÉCIALISÉS

Le Centre d'Études Ethnique de l'UdeM

Université de Montréal
CP. 6128 Succ. Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3J7
Tel. (514) 343 7244
Télécopieur : (514) 343 7078
<http://www.ceetum.umontreal.ca>

La chaire en relations ethniques

Tel. 343 7096

Le Centre de langues patrimoniales

Tel 343 5625

Immigration et Métropoles

Tel 343 7246

GRES : tel. 343 6111 (Poste 4052)

GREAPE : Tel. 343 6111 P 4052

Le Programme de recherche sur le racisme et la discrimination

Le Programme d'accès à l'égalité

Le Bureau d'intervention en matière de harcèlement sexuel

2101 Boulevard Édouard-Montpetit
Bureau 225 - Tel. 343 7030

Le Centre d'Entrepreneurship

HEC Polytechnique UdeM
5255 Avenue Decelles
Montréal (Québec)
H3T IV6

LES SERVICES AUX ÉTUDIANTS

Bureau des services aux étudiants étrangers

Pavillon J.A. DeSève
2332 Boul. Édouard-Montpetit
3e étage porte C351
Tel. 343 6935

Bureau du logement hors campus

Pavillon J.A Desève
2332 Boul. Édouard-Montpetit
4ième étage porte C4525
Tel. 343 6533

Service d'orientation et de consultation psychologique

2 10 1 Boul. Édouard Montpetit
3e étage (face CEPSUM)
métro Édouard Montpetit
Tel 343 6853

Le Service d'action humanitaire et communautaire

Pavillon J.A Desève
2332 Boul. Édouard Montpetit
5ième étage C5529
Tel 343 6021

Centre d'entraide

Pavillon 3200 Jean Brillant
Local B2253 (face Cafeteria du 2ième étage)

L'OMBUSDMAN

Pavillon J.A. DeSève local C4528
2332 Boul. Édouard Montpetit
Tel 343 2100 Télécopieur 343 6453

LES SERVICES DE DÉPANNAGE HORS CAMPUS

Centre social d'aide aux immigrants

4284 Boul de Maisonneuve O
Montréal
Tel. 932 2953
(Suite page 22)

Suite de la page 21

Centre Afrika

1644 St-Hubert
CP 307
Montréal (Québec)
H2L 4K3
Tel. 843 4019

Centre des femmes de Montréal

3585 St-Urbain
Montréal (Québec)
H2X 2N6

**Service d'avocat, psychologue,
travailleur social**

**Centre Communautaire de loisirs de la Côte-
des-Neiges**


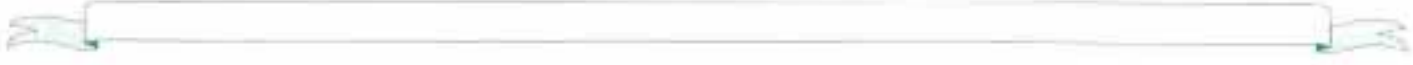
(métro Côtes-des-Neiges)
Tél. : 733 1478
Télécopieur : 733 7481



À LIRE

- **L'adaptation institutionnelle à la réalité pluriethnique à l'UdeM**
Publications du CEETUM
1993
- **Au Québec, pour bâtir ensemble**
Énoncé politique en matière d'immigration
et d'intégration
Publications du Québec
- **Avis du Conseil du Statut de la Femme
sur Droit des Femmes et Diversité**
Décembre 1997
- **Le Pont entre les Générations**
Éric Bédard
Éditions Les Intouchables 1998
- **Pour mieux Communiquer dans une
société Pluraliste**
Les Publications du Québec
- **Le racisme au Québec, élément d'un
diagnostic**
Les Publications du CEETUM
1996
- **Pratiques novatrices d'Éducation à la
Citoyenneté dans les Écoles de Montréal
et de Toronto.**
Les Publications du CEETUM
1998
- **Situations Interculturelles au quotidien**
Publié par ADDIMUM, sous la Direction
de Nicole Cardinal
FEP
- **La Consommation des Médias par les
Communautés Culturelles**
Les Publications du Québec

DATES À RETENIR

- 
- 17 au 23 janvier : Semaine sans fumée
- Mois de février : Mois de l'histoire des noirs
- 7 au 13 février : Semaine internationale du développement
- 8 au 15 février : Semaine nationale de la citoyenneté
- 8 au 13 février : Semaine Interculturelle de l'UdeM et des Écoles des HEC et Polytechnique
- 15 février : Journée du Patrimoine
- 8 mars : Journée internationale de la Femme
- 7 avril : Journée mondiale de la Santé
- 22 avril : Jour de la terre
- 18 au 24 avril : Semaine du Bénévolat
- 24 mai : Jour du dollar et de la Reine
- 30 mai au 5 juin : Semaine de l'Environnement
- 24 juin : Fête de la St-Jean Baptiste
- 1^{er} Juillet : Fête du Canada
- 8 septembre : Journée internationale de l'Alphabétisation
- 4 octobre : Journée mondiale de l'enfance
- 

Programmation Semaine Interculturelle

FESTIVAL ARTISTIQUE :

arts visuels, musique, vidéo, bodypainting, danse...

Stands des associations culturelles et des groupes interculturels de l'UdeM et d'ailleurs

Lundi 8 au mercredi 10 février 1999 de 11 h à 14 h :
Pavillon 3200 Jean-Brillant, 2^{ième} étage

Jeudi 11 février 1999 de 11h à 14h :
Pavillon Marie-Victorin, rez-de chaussée

OUVERTURE OFFICIELLE DE LA 9^{ième} SEMAINE INTERCULTURELLE

Lundi 8 février de 17h à 20 h
Discours d'ouverture
Spectacle de musique
Vin et fromage
Gratuit
Pavillon 3200 Jean-Brillant 2e étage

PRÉSENTATION ET DÉMONSTRATION DE MUSIQUE DU MONDE EN DIRECT SUR CISM

Mardi 9 février de 12h à 13h :
la musique Rap avec Sébastien Thétrault,
animateur à CISM

Mercredi 10 février de 12h à 13h :
musique du monde avec Sophie Laurent,
étudiante
Entrée gratuite
Pavillon 3200 Jean-Brillant, 2^{ième} étage

CINÉMA (Ciné-Campus)

La position de l'escargot de Michtka Saal
Projections 17h, 19h, 21h
Discussion avec la réalisatrice : 19h
Entrée: 2,99 \$ étudiant, 3,99 \$ grand public

THÉÂTRE (Production du TUM)

Jeudi 11 février de 11h30 à 13h00
L'enfant chinois mis en lecture par Louis-Francois
Grenier
Entrée gratuite
Pavillon 3200 Jean-Brillant, B-2371

SOIRÉE INTERCULTURELLE

Vendredi 12 février de 17h 30 à 23h
Bouchées et boissons du monde, groupe de
musique Tango
Spectacle centre d'Essai (chants, musique,
théâtre)
Desserts du monde, groupe de musique jazz
Pavillon J.A DeSève, 6^{ième} étage
Entrée : 7\$ pour la soirée, gratuit pour 12 ans et
moins.

Pour informations :

Isabelle Dalceggio
Tel. 343-7896
Pavillon 3200 Jean-Brillant

Les billets pour la soirée interculturelle seront disponibles au local B-2253 dès le 25 janvier 1999, le nombre de place étant limité, dépêchez vous de retenir la votre.



Robert Perreault
Ministre des Relations
avec les citoyens
et de l'Immigration

C'est avec grand plaisir que je souligne, dans la revue *Cahiers de la diversité culturelle*, la 9^e Semaine interculturelle organisée par les services aux étudiants de l'Université de Montréal, de l'École polytechnique et de l'École des hautes études commerciales.

Cette semaine de sensibilisation joue un rôle de premier plan dans la promotion des valeurs de justice sociale, de respect d'autrui et de solidarité. En cette époque où le caractère pluraliste de la société québécoise s'affirme de plus en plus, il s'avère fondamental que tous les Québécois et Québécoises participent au développement de notre société et assurent la transmission de ces valeurs.

Je crois profondément qu'elles permettent de renforcer les liens de solidarité entre tous les Québécois et Québécoises et qu'elles sont source d'enrichissement pour bâtir le Québec d'aujourd'hui et de demain.

Bon succès pour cette 9^e Semaine interculturelle!